



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Générale
de la Gendarmerie Nationale

*Commandement de la Gendarmerie
de l'Outre-Mer*

*Commandement de la Gendarmerie
pour la Nouvelle Calédonie*

Bureau du Soutien et des Finances

CSAG_01_2026_PRA043586
DGGN/CGOM/COMGENDNC/BSF

**RÈGLEMENT DE CONSULTATION (RC)
ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE
PROCÉDURE N°CSAG_01_2026**

**Fourniture de véhicule de la gamme commerciale
au profit du commandement de la gendarmerie pour la Nouvelle-Calédonie
et pour Wallis & Futuna**

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA) est
Le général François HAOUCHINE,
Commandement de la gendarmerie pour la Nouvelle-Calédonie.

Pour ce marché, l'acheteur public peut être désigné également par les termes
« Acheteur », « Administration » ou « COMGEND Nouvelle-Calédonie ».

DATE ET HEURE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES :

Mardi 21 avril 2026 - 11h00 (Heure de Nouvelle Calédonie)

SOMMAIRE

ARTICLE 1. PERSONNE PUBLIQUE.....	3
1.1. POUVOIR ADJUDICATEUR.....	3
1.2. COMPTABLE ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS.....	3
ARTICLE 2. CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES.....	3
2.1. OBJET DU MARCHÉ.....	3
2.2. TYPE DE PROCÉDURE.....	3
2.3. LIEU DE LIVRAISON DES VÉHICULES.....	3
ARTICLE 3. DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	3
3.1. ALLOTISSEMENT.....	3
3.2. DATE D'EFFET ET DURÉE DU MARCHÉ.....	4
3.3. DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES.....	4
3.4. OPTIONS.....	4
3.5. VARIANTES.....	5
3.6. QUANTITÉS DE L'ACCORD-CADRE.....	5
ARTICLE 4. DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE).....	5
4.1. MODALITÉS DE RETRAIT DU DOSSIER.....	5
4.2. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	5
4.3. MODIFICATION DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	5
4.4. QUESTIONS DES ENTREPRISES.....	6
4.5. CORRESPONDANTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES.....	6
ARTICLE 5. COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE ET DES OFFRES.....	6
5.1. DOSSIER DE CANDIDATURE.....	6
5.2. L'OFFRE.....	7
5.3. GROUPEMENTS D'OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES.....	7
ARTICLE 6. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES PLIS.....	7
6.1. REMISE DES OFFRES.....	7
6.2. COPIE DE SAUVEGARDE.....	7
6.3. INTERDICTION DE SOUMISSIONNER.....	8
ARTICLE 7. OUVERTURE DES PLIS ET ANALYSE DES OFFRES.....	8
7.1. CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES OFFRES.....	8
7.2. MÉTHODE DE NOTATION DES OFFRES.....	8
ARTICLE 8. ATTRIBUTION DU MARCHÉ.....	9
ARTICLE 9. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	9

ARTICLE 1. PERSONNE PUBLIQUE

1.1. Pouvoir adjudicateur

Le général François HAOUCHINE
Commandant la gendarmerie pour la Nouvelle-Calédonie
Caserne Meunier – Rue Frédéric Surleau
BP R3 – 98851 NOUMÉA CEDEX

1.2. Comptable assignataire des paiements

Direction des finances publiques de la Nouvelle-Calédonie
Immeuble Waruna – Bâtiment n°1
4, rue Paul Montchovet
BP E4 – 98800 Nouméa Cedex
Courriel : dfip@dgfip.finances.gouv.fr

ARTICLE 2. CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

2.1. Objet du marché

La présente consultation porte sur la fourniture de véhicules de la gamme commerciale au profit du commandement de la gendarmerie pour la Nouvelle-Calédonie et pour Wallis & Futuna.

Le présent projet de marché est rattaché au code CPV principal :

- 3410000 – Véhicule à moteur / 34114200 – Voitures de police
- GM : 34.01.01 – Véhicule particulier / 34.01.04 – Véhicule tout terrain

Les véhicules électriques sont formellement exclus de la présente consultation, en raison des spécificités techniques et des conditions d'utilisation des véhicules sur le terrain en Nouvelle-Calédonie.

Les clauses de ce marché sont régies par le Cahier des Clauses Administratives Générales des Fournitures Courantes et Services (CCAG-FCS) en vigueur lors de la consultation, soit l'arrêté du 30 mars 2021.

2.2. Type de procédure

Il s'agit d'un accord-cadre exécuté par bons de commande et soumis aux dispositions de l'article L2125-1 du Code de la commande publique.

2.3. Lieu de livraison des véhicules

Les véhicules seront livrés au centre de soutien automobile gendarmerie de Nouméa sis Caserne Bailly, 360 rue Jacques Iékawé (Lots n°1 à 6).

Les véhicules seront livrés au commandement de la gendarmerie de Wallis & Futuna sis Île Uvea, Zone de Mata'Utu, 98600 UVEA (Lot n°7)

ARTICLE 3. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

3.1. Allotissement

La présente consultation est allotie et composée de 7 lots.

Lot	Segment
1	Pick-up Double cabine 4x4 boîte automatique
2	Pick-up Double cabine 4x4 boîte manuelle
3	Citadine
4	SUV
5	Utilitaire
6	Grand Utilitaire
7	Pick-up Double cabine 4x4 boîte manuelle - Livraison à Wallis

Les candidats peuvent soumissionner pour un seul lot, plusieurs lots ou tous les lots de la présente consultation.

3.2. Date d'effet et durée du marché

Le présent marché est conclu pour une durée ferme de 24 mois (2 ans) à compter de sa date de notification.

La date de notification est la date d'accusé de réception du marché par le titulaire.

À l'issue de cette première période, le marché pourra être reconduit tacitement 2 fois pour des périodes successives de 12 mois.

En application de l'article R2112-4, la reconduction prévue dans le marché est tacite et le titulaire ne peut s'y opposer.

La durée totale du marché ne pourra pas excéder 48 mois (4 ans).

En cas de non reconduction, le représentant du pouvoir adjudicateur (RPA) notifiera la décision de non reconduction au titulaire au plus tard dans les 3 mois précédant la date anniversaire de la notification du marché.

Le titulaire du marché ne pourra prétendre à aucune indemnité de la part de l'Administration, si une décision de non reconduction est prononcée par le RPA.

3.3. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date de remise des offres indiquée sur la première page du présent règlement de la consultation.

À l'échéance de ce délai, le RPA pourra demander aux soumissionnaires de maintenir leur offre pour un nouveau délai.

En cas d'acceptation, notifiée par écrit, au RPA, les soumissionnaires seront engagés quant au maintien de leur offre jusqu'à l'échéance de ce nouveau délai. Si aucune décision n'était notifiée aux soumissionnaires avant son expiration, ces derniers seraient déliés de leur engagement.

3.4. Options

La présente consultation ne comporte aucune option.

3.5. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées dans le cadre de cette consultation. Les candidats doivent répondre strictement aux exigences et aux spécifications techniques indiquées dans le CCTP.

3.6. Quantités de l'accord-cadre

L'accord-cadre est conclu sans minimum et avec un maximum en valeur.

Lot	Segment	Montant Maximum HT
1	Pick-up Double cabine 4x4 boîte automatique	1 400 000 €
2	Pick-up Double cabine 4x4 boîte manuelle	800 000 €
3	Citadine	400 000 €
4	SUV	1 200 000 €
5	Utilitaire	400 000 €
6	Grand Utilitaire	800 000 €
7	Pick-up Double cabine 4x4 boîte manuelle - Livraison à Wallis	400 000 €

Ces montants ne sauraient engager contractuellement l'administration pour l'exécution de l'accord-cadre.

ARTICLE 4. DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

4.1. Modalités de retrait du dossier

Le Dossier de Consultation des Entreprises peut être téléchargé sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE) disponible sous le lien suivant : www.marches-publics.gouv.fr

4.2. Contenu du dossier de consultation

Le Dossier de Consultation des Entreprises mis à disposition des candidats comprend les documents suivants :

- Le présent règlement de la consultation (RC), qui précise les règles et conditions de la consultation ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), qui détaille les obligations contractuelles du titulaire
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) qui détaille les spécifications techniques ;
- La lettre de candidature (DC1) et la déclaration du candidat individuel (DC2) ;
- L'acte d'engagement (ATTRI1), qui formalise l'engagement contractuel du candidat ;
- Le Bordereau des prix unitaires (BPU).

4.3. Modification du dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard huit jours avant la date limite de remise des offres.

Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié et ne pourront formuler aucune réclamation à ce sujet.

4.4. Questions des entreprises

Pour toutes questions ou renseignements, les candidats sont invités à adresser une demande écrite au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres. Afin d'assurer la traçabilité des échanges, les demandes seront rédigées en français sur PLACE.

Les questions doivent être précises et ne peuvent faire référence qu'au contexte et périmètre du présent marché.

Chaque question sera référencée dans le document « questions-réponses » avec les éléments de réponses apportés. Ce document sera créé à la première question et sera disponible en libre accès dans le dossier de consultation sur PLACE.

4.5. Correspondants administratifs et techniques

Le seul service habilité à communiquer des renseignements administratifs et techniques est la section budget administration :

Caserne Bailly
360, rue Jacques Iékawé – BP R3
98851 NOUMÉA CEDEX
Tél : 29.56.45 ou 29.56.22
Courriel : sba.bsf.comgendnc@gendarmerie.interieur.gouv.fr

La plateforme PLACE sera utilisée pour les échanges comme indiqué au paragraphe 4.4.

ARTICLE 5. COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE ET DES OFFRES

Tous les documents constituant ou accompagnant l'offre doivent être rédigés en français. Les documents rédigés dans une langue étrangère sont acceptés s'ils sont accompagnés d'une traduction en langue française dont l'exactitude est certifiée par un traducteur expert auprès des tribunaux (français ou du pays du candidat) et dont le nom et l'adresse sont indiqués.

Tout dossier non conforme aux conditions exposées ci-dessous est susceptible d'être écarté.

5.1. Dossier de candidature

Le dossier de candidature comportera les pièces suivantes complétées, datées et signées par la personne habilitée.

Un candidat qui fait une fausse déclaration encourt les peines prévues par l'article 441-1 du code pénal pour faux ou usage de faux.

- Lettre de candidature (formulaire DC1) ;
- Déclaration mentionnant les capacités techniques, financières et professionnelles du candidat, notamment le chiffre d'affaires hors taxe des trois dernières années (formulaire DC2) ;
- Extrait Kbis ou équivalent datant de moins de 3 mois.
- Assurance risques professionnelles

Si le pouvoir adjudicateur constate, avant l'examen des candidatures, que des pièces de cette liste sont manquantes ou incomplètes, il se réserve le droit de demander à l'ensemble des candidats de compléter leur dossier dans un délai identique pour tous et ne pouvant pas

excéder 6 jours. Les candidats dont le dossier est complet seront également autorisés à apporter des précisions à leur dossier dans le même délai.

5.2. L'offre

L'offre déposée par l'entreprise comprend les pièces suivantes :

- l'acte d'engagement dûment complété, daté et signé par la personne habilitée ;
- le BPU et son annexe « équipements » ;
- Un dossier technique présentant :
 - x l'entreprise et son organisation interne ;
 - x les caractéristiques techniques de l'offre conformément au CCTP.
- Le nom et les coordonnées du correspondant de l'entreprise candidate en relation avec la gendarmerie.
- RIB

5.3. Groupements d'opérateurs économiques

Conformément à l'article R. 2142-19 du Code de la commande publique, les groupements d'opérateurs économiques peuvent participer à la présente consultation. Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leur offre en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements

Lors de la remise de la candidature et de l'offre, la forme juridique du groupement est laissée à la libre appréciation des candidats. Le groupement pourra prendre la forme soit d'un groupement conjoint, soit d'un groupement solidaire.

En cas d'attribution du présent appel d'offre à un groupement, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

ARTICLE 6. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES PLIS

6.1. Remise des offres

Les offres sont à déposer par voie électronique sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE). Un guide d'utilisateur téléchargeable y est disponible pour les candidats :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Après le dépôt du pli sous la plateforme, un message indique au candidat que l'opération de dépôt a été réalisée avec succès. Il reçoit également un accusé de réception par courrier électronique.

L'absence de réception de ces confirmations signifie que le pli n'est pas parvenu à l'acheteur et que la procédure de dépôt doit être recommencée. Il est néanmoins recommandé de vérifier que les messages envoyés par la plateforme ne sont pas classés dans les courriels indésirables.

Le pli comportera deux dossiers distincts :

- Le premier avec la mention « candidature – nom du candidat » ;
- Le second avec la mention « offre – nom du candidat ».

Le BPU (et son annexe « équipements ») doit être déposée au format PDF et modifiable.

6.2. Copie de Sauvegarde

Le titulaire est autorisé à déposer une copie de sauvegarde de son dossier (candidature et offre). Cette copie de sauvegarde doit être strictement identique au pli déposé sur PLACE et sera utilisé en cas de défaillance technique.

Elle peut être remise sur clé USB ou au format papier sous pli cacheté avec la mention :

COPIE DE SAUVEGARDE – NOM DE LA SOCIÉTÉ
« NE PAS OUVRIR » - PROCÉDURE N° CSAG_01_2026

Le pli ou la clé USB de sauvegarde devront comporter deux dossiers distincts :

- « Candidature – nom du candidat » contenant les pièces relatives à la candidature comme énoncé au paragraphe 5.1 du présent règlement de la consultation ;
- « Offre – nom du candidat » contenant les pièces relatives à l'offre comme énoncé au paragraphe 5.2 du présent règlement de la consultation ;

Elle doit être déposée avant la date limite de remise des plis contre récépissé à l'adresse suivante :

Section Budget Administration
Caserne Bailly
360, rue Jacques Iékawé – BP R3
98851 NOUMÉA CEDEX
du lundi au vendredi de 8h à 11h et de 14h à 16h30.

6.3. Interdiction de soumissionner

Sont exclues de la procédure de passation de marché les personnes visées à l'article L2141-1 du Code de la commande publique.

ARTICLE 7. OUVERTURE DES PLIS ET ANALYSE DES OFFRES

Les soumissionnaires sont informés que l'acheteur examinera les offres avant les candidatures.

Conformément aux articles L2152-1 à L2152-4, les offres pouvant être qualifiées d'irrégulières, d'inacceptables ou d'inappropriées seront écartées par le pouvoir adjudicateur.

7.1. Critères d'attribution des offres

Critère 1 : PRIX (XPF HT) – 55 points

Critère 2 : TECHNIQUE – 45 points

- a) motorisation : 20 points
- b) délai de livraison : 10 points
- c) durée de la garantie : 10 points
- d) émission de CO2 : 5 points

7.2. Méthode de notation des offres

Le système de notation décrit ci-dessous est retenu pour l'analyse des offres.

CRITÈRE N°1 – PRIX

Note de l'offre analysée (N1) = $\frac{\text{prix de l'offre la plus basse}}{\text{prix de l'offre analysée}} \times 55$

CRITÈRE N°2 – TECHNIQUE

Sous-critère a : Motorisation

Note de l'offre analysée (N2a) = $\frac{\text{motorisation proposée dans l'offre d'analyse}}{\text{motorisation la plus élevée}} \times 20$

Sous-critère b : délai de livraison

Note de l'offre analysée (N2b) = $\frac{\text{délai de livraison le plus bas (en jours)}}{\text{délai proposé dans l'offre analysée (en jours)}} \times 10$

Sous-critère c : durée de la garantie

Note de l'offre analysée (N2c) = $\frac{\text{durée garantie proposée dans l'offre analysée (en mois)}}{\text{durée de garantie la plus élevée (en mois)}} \times 10$

Sous-critère d : émission de CO2

Note de l'offre analysée (N2d) = $\frac{\text{émission de CO2 la plus basse}}{\text{émission CO}_2 \text{ dans l'offre analysée}} \times 5$

Le classement des offres sera effectué en tenant compte de la combinaison de ces critères (N1 + N2a + N2b + N2c + N2d).

En cas d'égalité, le responsable du pouvoir adjudicateur retiendra l'offre qui aura obtenu la meilleure note au critère n°1.

ARTICLE 8. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse, en tenant compte des critères définis à l'article 7. La décision d'attribution sera notifiée par voie dématérialisée, au candidat retenu.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation pour des raisons d'intérêt général.

ARTICLE 9. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pendant l'élaboration de l'offre, le candidat aura la possibilité de signaler toutes erreurs ou anomalies susceptibles d'être relevées dans le dossier de consultation. La correction de ces erreurs ou anomalies sera effectuée dans les meilleurs délais par l'administration et adressée à tous les candidats.

La personne responsable du marché se réserve la possibilité de demander aux candidats de préciser ou de compléter leur offre. Cette demande ne remettra pas en cause les caractéristiques substantielles, notamment financières du marché

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat indique une adresse e-mail valide afin de pouvoir bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuels compléments (précisions, rectifications).

Pour être informé des échanges avec l'acheteur, le candidat devra vérifier que l'adresse mail du service (sba.bsf.comgendnc@gendarmerie.interieur.gouv.fr) est accessible ou mise sur la liste blanche pour éviter d'être traitée comme spam.

Aucune réponse ne sera donnée par téléphone .

Toutes les modalités pratiques seront effectuées dans le strict respect des principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.